
Réunion de la commission « Démographie et Questions sociales » du 11 juin 2025

SYNTHÈSE

Le rapport sur les maltraitements envers les personnes vulnérables a été présenté par la présidente du groupe de travail, Geneviève Gueydan. En réponse à l'avis n° 8 du programme de [moyen terme](#) de la commission, il s'appuie sur une définition légale de la maltraitance introduite en 2022, articulée autour de trois dimensions : vulnérabilité de la victime (mineur, malade, handicapé, précaire), la diversité des types de maltraitements (physique, sexuelle, psychologique, financière) et la relation de dépendance entre auteur et victime. Le diagnostic révèle un paysage statistique très fragmenté, avec des données administratives incomplètes, surtout en matière de relations victimes-auteurs, de diversité des maltraitements et d'informations sociales contextuelles. Le rapport propose trois leviers : créer un dispositif interministériel d'observation piloté par le ministère des Affaires sociales ; améliorer les dispositifs de recueil et de signalement, notamment via les cellules régionales prévues par la loi Bien vieillir ; mieux exploiter les sources existantes, comme les bases du ministère de l'Intérieur, la base Olinpe (enfance placée), et le PMSI (enfants hospitalisés). Il propose aussi d'intégrer des questions standardisées sur la maltraitance dans les grandes enquêtes.

La discussion a insisté sur la nécessité de dépasser une approche trop individualisante pour inclure les rapports sociaux et les conditions de travail, et de mieux couvrir les secteurs comme les crèches, le périscolaire, le milieu sportif ou scolaire. Concernant le périmètre, la présidente du GT a insisté sur l'inclusion des enfants comme public vulnérable, ce qui permet d'intégrer les maltraitements en milieu scolaire, sportif ou périscolaire, mais soulève des enjeux méthodologiques pour recueillir la parole de ces publics. L'enquête VRS 2024 permettra d'explorer ces dimensions avec de premiers résultats attendus en 2025. Enfin, les violences conjugales ont été volontairement exclues du champ du rapport, sauf dans les cas cumulant plusieurs vulnérabilités. Un projet de recherche en cours explore cette intersection.

La commission a ensuite examiné le projet de refonte de la feuille de logement du recensement de la population, qui s'inspire de concertations ayant eu lieu dans le cadre du Cnis. L'objectif est de moderniser et de simplifier le questionnaire, en introduisant de nouvelles questions sur la précarité énergétique et l'accessibilité, pour une mise en œuvre en 2027. Plusieurs intervenants ont proposé d'ajouter des questions sur les ascenseurs défectueux, les pièces en sous-sol, ou encore le coût du loyer. L'Insee rappelle les contraintes de place (feuille A4) et privilégie les appariements aux données administratives. Le test du nouveau questionnaire sera réalisé en ligne. L'objectif reste de concilier qualité de l'information, simplicité d'usage et contraintes techniques.

Le dossier central de cette session était consacré à l'impact de l'inflation et des transformations économiques sur la consommation des ménages. L'enquête sur l'indice des prix à la consommation (IPC) est intégrée à cette réflexion, avec une demande d'avis d'opportunité pour son renouvellement sur 4 ans. L'IPC mesure la variation des prix à qualité constante et sert à la fois aux politiques publiques, à la comptabilité nationale et à l'indexation de nombreux revenus ou prestations (SMIC, retraites, etc.) ainsi que des loyers.

L'Insee a présenté les fondements techniques de l'IPC (suivi des produits, traitement des absences, qualité constante) et les adaptations à venir : intégration renforcée du e-commerce, recours accru aux données de caisse, web scraping, prise en compte des contrats en cours tels que l'énergie, la téléphonie, etc.), meilleure compréhension des phénomènes comme la « shrinkflation », données plus fines par catégorie de ménages.

Le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge a analysé les effets de l'inflation sur les familles : les grandes familles y sont plus exposées, du fait notamment de leur structure de consommation plus intensive

en énergie et alimentation, secteurs particulièrement touchés. Le coût de la vie a ainsi augmenté, entre avril 2022 et avril 2023, de 90 à 225 € par mois selon la configuration familiale. Les prestations sociales n'ont pas suivi l'inflation, entraînant des pertes de pouvoir d'achat lourdes pour les familles, qui ont modifié leur comportement de consommation.

Florence Jany-Catrice, professeur d'économie à l'Université de Rouen Normandie, invitée à introduire le débat, a apporté une critique structurelle du cadre théorique de l'IPC, qui se conforme excessivement à la théorie néoclassique (effets qualité systématiques, « homo economicus », recouvrement technique), et dénoncé les limites du traitement statistique de la qualité qui tend à sous-estimer l'inflation. L'usage croissant du big data et du web scraping soulève, selon elle, des défis méthodologiques et de transparence. Elle questionne aussi la faible pondération des loyers dans l'IPC et souligne un écart croissant entre l'IPC français et l'IPCH européen, lié à la prise en compte des aides publiques. Face à ces enjeux, elle appelle à plus de transparence, de pluralité disciplinaire et à une démocratisation de la statistique publique pour réduire la défiance.

Jean-Philippe Viquant a soulevé l'enjeu d'intégrer les normes écologiques dans les indices de prix : comment mesurer les coûts liés aux externalités négatives, comme l'interdiction des plastiques à usage unique ou le bannissement des voitures thermiques, qui améliorent la soutenabilité sans forcément offrir une qualité perçue supérieure. La France utilise des méthodes par recouvrement, sous-estimant parfois l'inflation liée aux produits écologiques. Alain Gély, représentant la CGT, a critiqué le décalage entre inflation mesurée et inflation perçue par les salariés et plaidé pour l'IPCH, plus proche de la réalité quotidienne et utilisée par des institutions internationales. Le débat a souligné que si le choix d'indice pour la revalorisation des prestations sociales relève du législateur, l'Insee fournissant les données, l'augmentation des restes à charge dans la santé et l'éducation ainsi que la dégradation des services publics devrait mieux prendre en compte. En réponse, l'Insee a détaillé les travaux qu'il mène pour mieux documenter l'effet qualité, mieux comprendre les arbitrages des ménages en période inflationniste, et intégrer les enjeux environnementaux, en soulignant que l'IPC ne mesure pas le coût de la vie global. Il ressort de ces échanges qu'il est nécessaire de poursuivre le dialogue, notamment sur les nouvelles méthodologies et l'utilisation accrue des données numériques pour le relevé des prix.

Enfin, la Commission a validé à l'unanimité l'avis d'opportunité pour la nouvelle vague d'enquête sur l'IPC, tout en demandant que les discussions sur l'IPCH soient prises en compte dans les travaux futurs.

A l'issue des débats, **un suivi de cet avis de moyen terme a été proposé et amendé en séance.**

Cinq demandes d'avis en opportunité ont ensuite été examinées :

- L'enquête sur l'indice des prix à la consommation (IPC) (cf. supra)
- L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) décrit l'ensemble des ressources des jeunes adultes, peu couverts par les sources statistiques fiscales, et analyse les conditions de vie des jeunes adultes ; elle mobilise désormais 3 modes de collecte : web, téléphone et face-à-face.
- L'enquête longitudinale internationale *Guide Growing Up in Digital Europe* qui étudie le bien-être des enfants européens, et notamment l'impact des outils numériques.
- L'enquête TIC auprès des ménages, qui décrit les pratiques numériques et dont la version 2025 se focalisera sur les réseaux sociaux.
- L'enquête sur le prix du terrain et du bâti sur les projets de constructions de maisons individuelles dont l'objectif est d'assurer le suivi des prix, de comprendre leurs évolutions et de déterminer le poids du prix d'achat dans le coût global d'un projet.

La commission a accordé un avis d'opportunité à ces enquêtes ainsi qu'à la demande d'accès (au titre de l'article 7bis) aux données sur les ressources mensuelles collectées par la Cnav, formulée par l'Insee.

Les producteurs de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme) ont souhaité informer le public de son évolution, et notamment de l'intégration d'une nouvelle plateforme consacrée à la sensibilité et aux pratiques écologiques.